



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle des aînés de CHEVANCEAUX, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Président du Syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary.

Date de convocation : 10 mars 2025

Nombre de délégués : 31 délégués

Délégation : 31

Quorum : 16

Présence : 18

Votant : 20

Délégués Présents :

Madame : Lescoul

Messieurs : Duban, Lavidalie, Balaesque, Jolly, Desse, Rondeau, Bayard, Boutin, Ollivier, Vallayes, Verguet, Boor, Debien, Lestang, Dupont, Labeyrie, Thomas

Délégués excusés :

Mesdames : Martinez, Régis, Maubert-Sbile, Bureau, Pellerin, Lhermite, Musseau, Yon

Messieurs : Bierre, Verdier, Blanchet, Lacaze, Raymond, Lafferrière, Badie (1 pouvoir à M. Duban),

Marchesin (1 pouvoir à M. Debien), Masero, Morassutti, Gaudry, Pascaud, Bernard, Besse, Bourreau, Busquet

Secrétaire de séance : Monsieur Balaesque

Assistaient à la réunion :

M. LONDEIX, chargé de mission milieux aquatiques en charge des missions de direction

M. CASTAGNEDE--PAINDAVOINE, chargé de mission zones humides,

Mme DEWAELE, chargée de mission milieux aquatiques

Mme GUIRAT-GILLIS, chargée de mission Natura 2000,

Mme ALBERT, secrétaire-comptable



Ouverture de séance : 18h40

Le Président remercie la commune de Chevanceaux pour son accueil, ainsi que tous les délégués pour leur présence, l'équipe du syndicat et les vice-présidents du SMGBV Saye Galostre Lary.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte Financier Unique 2024
2. Affectation du résultat 2024
3. Délibération relative au financement des missions GEMAPI 2025
4. Délibération relative au financement des missions Zones Humides 2025
5. Délibération relative au financement des missions Natura 2000 2025
6. Délibération relative à la mise en œuvre des travaux ripisylve de la sixième tranche du PPG Saye
7. Délibération relative à la mise en œuvre de l'étude RCE sur la Moulinasse (PPG Saye)
8. Délibération relative à la mise en œuvre des suivis scientifiques du PPG Saye
9. Délibération relative à la mise en œuvre de l'étude Reméandrage sur le Jaunat (PPG Lary)
10. Délibération relative à la mise en œuvre de l'étude effacement d'étang sur la Cluzenne (PPG Lary)
11. Délibération relative à la mise en œuvre de l'étude remise en fon de Talweg-Manon
12. Budget prévisionnel 2025
13. Points divers
 - Comités syndicaux
 - Règlement Intérieur

Après avoir demandé s'il y avait des remarques dans le procès-verbal du Comité Syndical du 10 décembre 2024, le Président demande l'approbation du compte-rendu

Décision : Contre : 0

Pour : 19

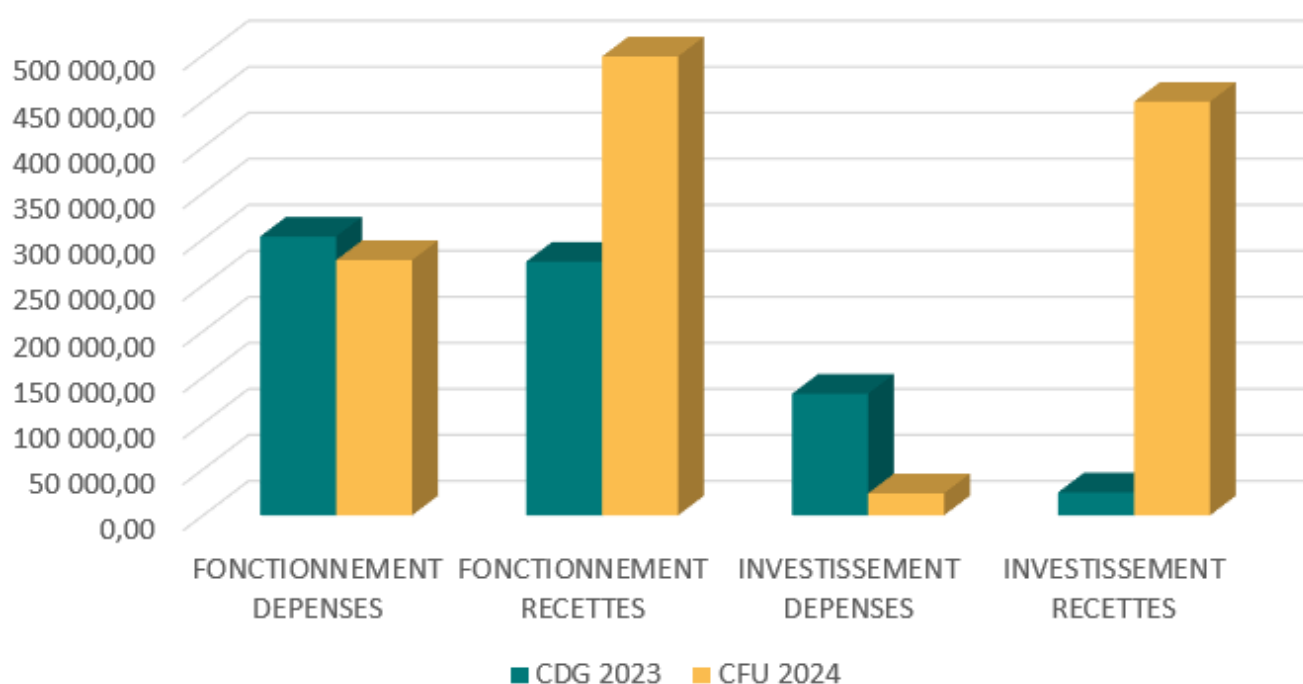
Abstention : 1



1 DELIBERATION N°1 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Baptiste Londeix présente le Compte Financier Unique ci-dessous, en rappelant que ce nouveau document reprend le compte de gestion et le compte administratif.

EVOLUTION DU COMPTE DE GESTION (2023) ET CFU (2024)



CFU 2024	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES REALISEES	449 322,93	498 507,57
DEPENSES REALISEES	23 893,20	277 235,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	425 429,73	221 272,57

On constate une évolution des recettes car c'est l'année de réception des subventions des travaux effectués en 2023.



SM GESTION BV SAYE GALOSTRE LARY - SMGBV - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	576 697,29	544 493,45	1 121 190,74
	Recettes réalisées (1)	B	449 322,93	498 507,57	947 830,50
	Restes à réaliser	C	24 668,10	0,00	24 668,10
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	205 479,09	894 975,11	1 100 454,20
	Dépenses réalisées (1)	E	23 893,20	277 235,00	301 128,20
	Restes à réaliser	F	55 953,80	0,00	55 953,80
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	425 429,73	221 272,57	646 702,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-371 218,20	350 481,66	-20 736,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	54 211,53	571 754,23	625 965,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-31 285,70	0,00	-31 285,70
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	22 925,83	571 754,23	594 680,06

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Président soumet la délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique
Celle-ci est votée à l'unanimité



2 DELIBERATION N°2 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Les montants du CFU sont repris dans l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Recettes de l'exercice	+ 498 507,57
Dépenses de l'exercice	- 277 235,00
Résultat de l'exercice	+ 221 272,57
Résultat de l'exercice antérieur	+ 350 481,66
Résultat de clôture à affecter	+ 571 754,23

Résultat de la section d'investissement à affecter

Recettes de l'exercice	+ 449 322,93
Dépenses de l'exercice	- 23 893,20
Résultat de l'exercice	+ 425 429,73
Résultat de l'exercice antérieur	- 371 218,20
Résultat de clôture à affecter	+ 54 211,53

Recettes d'investissement restant à réaliser	+ 24 668,10
Dépenses d'investissement engagées non mandatée	- 55 953,80
Solde des restes à réaliser	- 31 285,70

Besoin réel de financement	- 0,00
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (R1068)	+ 0,00

Excédent reporté à la section de fonctionnement + **571 754,23**

(ligne budgétaire R002)

Excédent reporté à la section d'investissement + **22 925,83**

(ligne budgétaire R001)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 excédent reporté	D001 / solde d'exécution N-1	R001: Solde d'exécution N-1
		cap	R 1068 Excédent de fonct
			(0,00 €)
	571 754,23 €		22 925,83 €

Monsieur le Président soumet la délibération relative à l'approbation de l'affectation de résultat
Celle-ci est votée à l'unanimité



Avant d'exposer le budget prévisionnel, Baptiste LONDEIX présente les différentes demandes de financement s'y afférant, qui seront faites en 2025.

En effet, si elles ne sont pas votées à l'unanimité en amont, elles ne pourront pas apparaître dans le Budget Prévisionnel.

3 DELIBERATION N°3 – RELATIVE AU FINANCEMENT DES MISSIONS GEMAPI 2025

Baptiste LONDEIX détaille le financement des missions Gemapi 2025 en rappelant que cette année, l'Agence de l'eau compensera le manque à percevoir des départements avec des incertitudes sur les subventions pour l'année 2026...

Le présent document a été établi en fonction d'une organisation nécessaire afin de pouvoir exercer la compétence GEMAPI sur tout le territoire du SMGBV Saye Galostre Lary :

- 1 ETP réparti 66 % Chargé de mission Milieux Aquatiques Saye – Galostre / 34 % Directeur
- 1 ETP Chargé de mission Milieux Aquatiques Lary
- ½ ETP secrétariat

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne finance **70 %** de l'intégralité des frais salariaux des postes des chargés de missions et de secrétariat (contre 50% en 2024). Elle finance par ailleurs une partie des dépenses de fonctionnement sur la base d'un forfait en lien avec les frais salariaux. Pour le poste de Directeur, seules sont financées les missions en lien direct avec les missions suivi et gestion des milieux aquatiques.

Le Conseil Départemental de la Gironde finance à hauteur de **20% au prorata de la superficie du syndicat située en Gironde** l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Seuls les postes de secrétaire et de directeur ne sont pas financés.

Les Conseils départementaux de la Charente et de la Charente-Maritime n'accompagnent les syndicats que pour les études et travaux.

Le suivi des milieux aquatique (≈ 25 jours soit 5 %)

- *Actualisation annuelle du programme de travaux, visites de terrain, propositions d'interventions...*
- *Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, sites d'accumulation des déchets flottants, berges instables, plantations récentes...*
- *Etablissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un événement particulier : crue, destruction d'ouvrages...*



- Mise en œuvre 1^{ère} tranche PPG Lary : Actualisation terrain : **1^{er} trimestre 2025**
- Mise en œuvre 6^{ème} tranche 2nd PPG Saye Galostre : Actualisation terrain : **1^{er} trimestre 2025**
- Suivis scientifiques dans le cadre du PPG Saye Galostre
- Suivis scientifiques dans le cadre du PPG Lary
- Mis en œuvre suivi des actions avant/après travaux (travaux PPG)
- Suivi débits étiages : **Eté 2025**
- Surveillance régulière du réseau hydrographique
- Interventions d'urgence :
 - Crues
 - Tempête
 - Etc

L'accompagnement des projets annuels (≈ 103 jours soit 19 %)

- *Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et réglementaires...*
- *Appui technique à la réalisation des travaux, effectués soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, encadrement et réception des travaux...*
- Suivi des études (Demandes de subventions / rédaction DCE / Marché public / Coordination étude) :
 - Remise en fond de thalweg sur le Galostre (Saint Martin de Laye / Bayas / Maransin)
 - Restauration de la continuité écologique sur la Moulinasse (Galgon)
 - Restauration hydromorphologique sur le Manon (Clerac / Cercoux)
 - Reméandrage cours d'eau sur le Jaunat (Cercoux)
 - Effacement d'étang sur la Cluzenne (Le fouilloux / La Genétouze)
 - Enlèvement de buses sur le Candau (Guîtres)
- Suivi des travaux (Demandes de subventions / rédaction DCE / Marché public / Coordination travaux) :
 - Mise en œuvre de la 5^{ème} tranche de travaux du 2nd PPG : **1^{er} trimestre 2025**
 - Mise en œuvre de la 6^{ème} tranche de travaux du 2nd PPG : **Dernier trimestre 2025**
- Opérations ponctuelles : Arbres déracinés, protections de berge, etc.



Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information (≈ 207 jours soit 39 %)

A faire en préalable de chaque projet

- *Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières*
- *Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'agence de l'eau*
- *Contact avec les partenaires (élus du syndicat, propriétaires riverains, administrations, usagers...)*
- *Elaboration du rapport d'activités*

- Communication et sensibilisation syndicat :
 - Manifestations
 - Création plaquettes
 - Création de Roll-Up
 - Mise à jour site internet
 - Installation panneaux routiers
- Rencontres élus / riverains / partenaires :
 - Journées information
 - Rencontres EPCI
 - Rencontres partenaires départements 33, 17 et 16
- Formations techniques diverses
- Rencontres sur le terrain
- Communication et rappel de la loi/réglementation auprès des propriétaires, accompagnement.
- Aide technique aux communes, AAPPMA, propriétaires, etc., pour la rédaction de dossier réglementaire, pour la mise en place de projets.

Lancement de plusieurs manifestations en 2025 :

- 20 mars : Journée mondiale de l'eau avec la participation de Florian auprès des scolaires sur le Fronsadais
- Mi-avril : Animation à La Clotte, proposée par Hanneke sur les oiseaux
- En juin : Animation au Fouilloux proposée par Camille
- En septembre : Animation proposée par Camille avec une association en Charente sur un festival autour de l'eau



4. Autres missions (~ 30 jours soit 6 %)

- Structuration de la gouvernance à l'échelle des bassins versants
- Suivi d'études réalisées par un prestataire
- Construction de partenariats (acteurs agricoles, associations, fédérations de pêche...)
- Suivi / participation à des démarches territoriales (SAGE, PLUi, DOCOB, SCOT, PAPI...)
- Site Natura 2000 « Vallées de la Saye et du Meudon » : **Transversalité Animation Natura 2000 et missions GEMAPI**
- Site Natura 2000 « Vallées du Lary et du Palais » : **Transversalité Animation Natura 2000 et missions GEMAPI**
- Participation démarches territoriales :
 - PLUi CALI
 - PLUi 4B
 - SCOT Libournais
 - SCOT Haute Gironde
 - PAT Haute Gironde
 - PCAET Haute Gironde
- Campagnes suivis piège photographique

Question : Le syndicat a-t-il été sollicité pour le PAT de la CDC Haute Saintonge ?

Le SMGBV n'est pas toujours convoqué de manière uniforme sur tout le territoire. Parfois, il fait parti des personnes publiques associées. Son rôle étant surtout « le porter à connaissance »

Question : Quelles sont les démarches vis-à-vis de l'agriculture avec Natura 2000 pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ?

Evolution des financements sur les PAEC (Projets...).

Sur le site de la Saye : PAEC porté par la Chambre de l'agriculture de la Gironde

Sur le site du Lary : rien pour le moment

Baptiste explique que dorénavant c'est la Région qui a repris tous les financements de Natura 2000.

5. La gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité (~ 6 jours soit 1 %)

- Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaires/locataires concernés
- Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...
- Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires
- Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales...
- Suivi des champs naturels d'expansion des crues avec prises de côtes et de débits
- Participation élaboration documents d'urbanisme



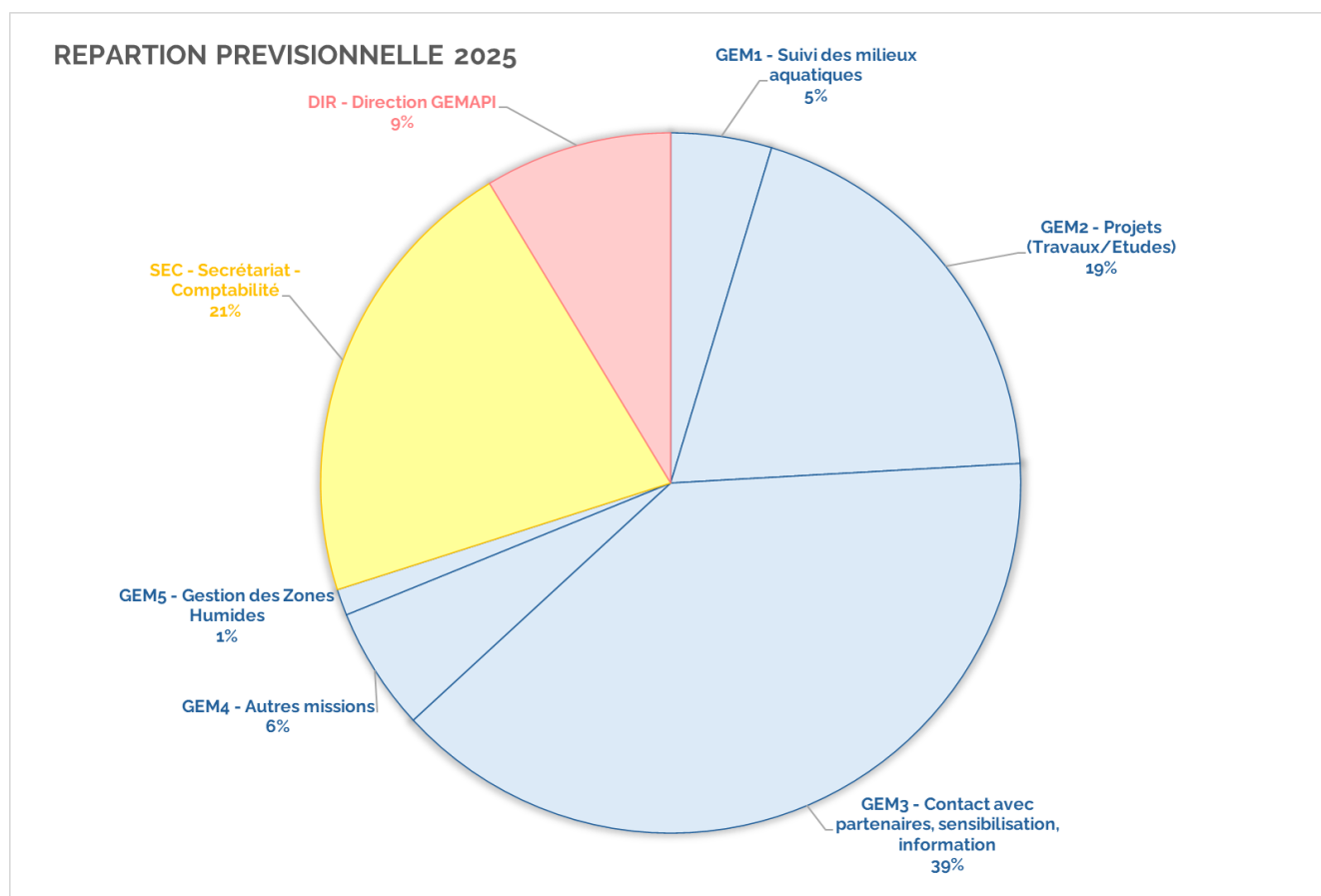
6. Secrétariat - Comptabilité (~ 113 jours soit 21 %)

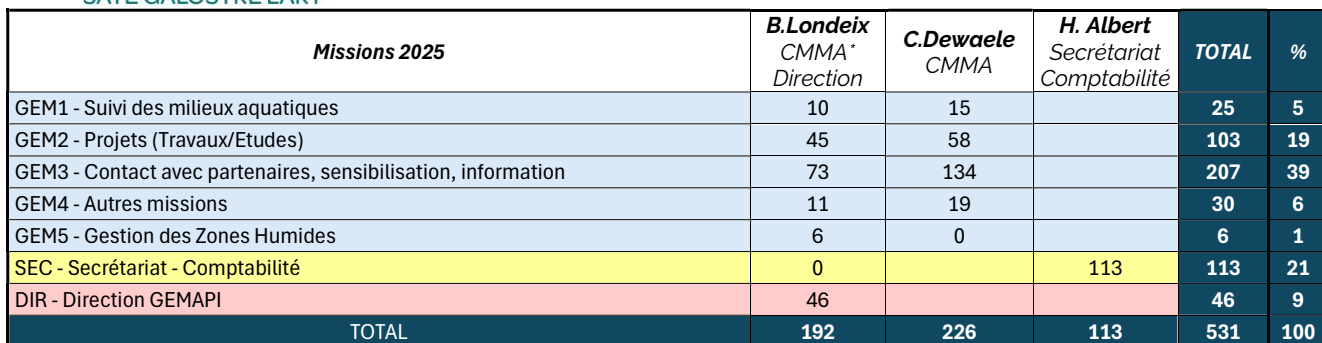
Financement uniquement par l'Agence de l'eau :

Les missions de comptabilité et secrétariat ainsi que les missions de direction uniquement en lien avec la gestion des milieux aquatiques.

7. Direction en lien avec les missions GEMAPI (~ 46 jours soit 9 %)

- Accompagnement élus GEMAPI
- Accompagnement missions GEMAPI
- Communication
- Suivi financement missions
- Construction partenariats
- Suivi démarches territoriales







SMGBV Saye Galostre Lary BUDGET PREVISIONNEL 2025 (226 jours travaillés)				MISSIONS DE SUIVI ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES			
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
N° Compte	Intitulé	Réalisé 2024	Prévision 2025	Recettes prévisionnelles	Réalisé 2024	Montant éligible 2025	Prévision 2025
60622	CARBURANT	2 654.97 €	4 000.00 €	AGENCE DE L'EAU MISSIONS GEMAPI (70% du montant éligible hors inv.) AGENCE DE L'EAU MISSIONS ZH (80% du montant éligible hors inv.) CONSEIL DEPARTEMENTAL 33 (20% de la part girondine soit 36,2 % du montant éligible)		211 105.93 € 60 400.00 € 216 832.00 €	147 774.15 € 48 320.00 € 15 698.64 €
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	30.43 €	200.00 €				
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 792.97 €	11 000.00 €				
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 049.67 €	1 000.00 €				
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	820.07 €	1 500.00 €				
611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	23 425.32 €	7 000.00 €				
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	7 666.66 €	7 200.00 €				
61551	MATERIEL ROULANT	1 047.05 €	2 000.00 €	TOTAL SUBVENTIONS			211 792.79 €
6156	MAINTENANCE	1 372.86 €	3 000.00 €				
6161	ASSURANCE MULTIRISQUES	4 500.97 €	6 000.00 €	PARTICIPATION DU SYNDICAT (FONCTIONNEMENT)			47 807.21 €
6168	AUTRES PRIMES ASSURANCE	0.00 €	1 000.00 €				
6184	FORMATION	0.00 €	5 000.00 €				
62268	AUTRES HONORAIRES	0.00 €	6 000.00 €				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	0.00 €	14 500.00 €				
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 402.88 €	2 000.00 €				
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	905.91 €	1 000.00 €				
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	146.59 €	800.00 €				
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 794.38 €	4 500.00 €				
6281	CONCOURS DIVERS	3 934.33 €	6 500.00 €				
CHARGES PATRONALES							
Directeur (0,34 ETP) B. LONDEIX		4 835.21 €	5 321.00 €				
Chargé de missions MA_1 (0,66 ETP) B. LONDEIX		9 385.99 €	10 329.00 €				
Chargé de missions MA_2 (1ETP) C. DEWAELE		11 323.33 €	12 460.00 €				
Chargé de mission ZH (1 ETP)		10 192.70 €	11 220.00 €				
Secrétaire (0,5 ETP)		5 409.92 €	5 960.00 €				
CHARGES PERSONNEL							
Directeur (0,4 ETP) B. LONDEIX		15 468.98 €	17 017.00 €				
Chargé de missions MA_1 (0,6 ETP) B. LONDEIX		30 028.03 €	33 033.00 €				
Chargé de missions MA_2 (1ETP) C. DEWAELE		27 025.96 €	29 730.00 €				
Chargé de mission ZH (1 ETP)		24 685.52 €	27 160.00 €				
Secrétaire (0,5 ETP)		13 149.54 €	14 470.00 €				
6113	STAGIAIRE	0.00 €	2 000.00 €				
6455	ASSURANCE PERSONNEL (SMACL)	5 590.91 €	5 500.00 €				
6474	CNAS	651.00 €	700.00 €				
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	1 153.85 €	500.00 €				
TOTAL DEPENSES			259 600.00 €	TOTAL RECETTES			259 600.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
N° Compte	Intitulé		Prévision 2025	Recettes prévisionnelles		Montant éligible 2025	Prévision 2025
2188	Sonde multiparamètre		3 500.00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 33 (20% de la part girondine soit 36,2 % du montant éligible)		4 500.00 €	271.50 €
	Canoe		1 000.00 €				
				TOTAL SUBVENTIONS			271.50 €
				PARTICIPATION DU SYNDICAT (INVESTISSEMENT)			4 228.50 €
TOTAL DEPENSES			4 500.00 €	TOTAL RECETTES			4 500.00 €

Monsieur le Président soumet la délibération relative au financement des missions Gemapi 2025

Celle-ci est votée à l'unanimité



4 DELIBERATION N°4 – RELATIVE AU FINANCEMENT DES MISSIONS ZONES HUMIDES 2025

Florian Castaignède—Paindavoine poursuit sur l'actualité de la mission *Zones Humides* au Syndicat : état des lieux de l'avancement de la mission, enjeux pour les années à venir et prospective du travail de l'année 2025.

Réflexion sur la poursuite des inventaires Zones Humides

Suite aux deux premières années d'inventaire, un état des lieux de l'avancement de ce dernier (au stade de prélocalisation comme d'inventaire terrain) a été effectué afin de rendre compte de la pertinence de l'inventaire réalisé dans les conditions actuelles et de son efficience.

Florian décline les différents stades d'avancement de la prélocalisation des Zones Humides Potentielles (ZHP) et de l'inventaire terrain des Zones Humides Effectives (ZHE) à l'échelle du territoire de compétence du Syndicat. A été alors estimé un temps d'inventaire restant permettant de couvrir l'intégralité de ce même territoire par poursuite des inventaires selon les mêmes modalités :

Avancement de la prélocalisation des Zones Humides Potentielles (ZHP)

Suite aux deux premières années d'inventaire, un travail de prélocalisation a été effectué et/ou engagé sur plusieurs territoires : le bassin versant du Galostre et les communes de Laruscade, Saint-Mariens, Saint-Yzan-de-Soudiac et Cavignac (visées par l'inventaire 2024 des Zones Humides) ont été prélocalisés dans leur entièreté

Ce travail finalisé a été validé par le **Forum des Marais Atlantiques (FMA)**.

BV DU GALOSTRE

Environ **28,599 km²**

3,62% de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²)

COMMUNES DE L'INVENTAIRE ZH 2024

Environ **68.42 km²**

8,67% de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²)

Ainsi, **12,29%** de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²) a été prélocalisée définitivement en 2 ans.



Le travail de prélocalisation ne s'est pourtant pas limité à ces périmètres : un travail similaire a été engagé – avec des stades d'avancement différents selon les localités – sur les communes de LA CALI, sur les communes de Galgon et Cercoux ainsi que sur les communes de la CC Lavalette-Tude-Dronne.

CERCOUX

Environ **42,05 km²**

5,32% de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²)

BEDENAC & YVIERS (En Partie)

Environ **4.175 km²**

0,53% de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²)

LA CALI (Hors Galostre)

Environ **107.345 km²**

13,6% de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²)

GALGON

Environ **15.18 km²**

1,92% de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²)

En prenant en compte ce paramètre, le seuil d'avancement de la prélocalisation sur le territoire de compétence du Syndicat s'élève à **33,66%** en 2 ans de prospection cartographique.

Avancement de la prélocalisation des Zones Humides Potentielles (ZHP)

Les deux premières années de prospection ont permis la prospection terrain du bassin versant du Galostre et d'une partie des communes de Laruscade, Cavignac, Saint-Mariens et Saint-Yzan-de-Soudiac.

BV DU GALOSTRE

Environ **28,599 km²**

3,62% de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²)

SURFACE TERRAIN DE L'INVENTAIRE ZH 2024

Environ **9.89 km²**

1,25% de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²)

Il est à noter que la surface de prospection terrain fut identique entre les deux années : cependant, le bassin versant du Galostre étant moins densément occupé par des *Zones Humides*, la surface considérée par l'inventaire apparaît plus conséquente.



Ainsi, à l'issue de deux années terrain, **4,87%** de la surface du territoire de compétence du Syndicat fut inventoriée sur terrain.

Changement des modalités d'inventaire terrain

À partir de cet état des lieux, a été alors estimé un temps d'inventaire restant permettant de couvrir l'intégralité de ce même territoire par poursuite des inventaires selon les mêmes modalités :

PRÉLOCALISATION DES ZHP : Environ **523,603 km²** restant à prélocaliser
Soit **66,34%** de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²)
Temps (restant) estimé : **environ 5 ans**

INVENTAIRE TERRAIN DES ZHE : Environ **750.83 km²** restant à inventorier
Soit **95,13%** de la surface du territoire de compétence du Syndicat (789.27km²)
Temps (restant) estimé : **environ 70-80 ans** (selon la méthode de calcul)

La volonté du Syndicat est de disposer d'une information **quantitative** et **qualitative** sur les Zones Humides de l'intégralité de son territoire pour valorisation dans les documents d'urbanisme (information quantitative mise à disposition des collectivités) et actions de conservation, gestion et/ou restauration (telles que définies par les PPG Saye et Lary).

Le travail d'inventaire tel que mené actuellement ne permet pas une acquisition d'informations dans un délai acceptable pour l'inventaire terrain. Les 5 années pressenties pour l'inventaire des Zones Humides Potentielles (ZHP) paraît, lui, plus acceptable.

Parce que la structure a toujours souhaité garder une maîtrise dans la production des données sur son territoire, est alors envisagé de poursuivre ce travail de prélocalisation en interne tout en organisant sur l'année 2025 les moyens d'extérioriser l'inventaire terrain des Zones Humides.

Pistes d'avancement envisagées

PRÉLOCALISATION

Poursuite du travail de prélocalisation **en interne** | Temps estimé : **environ 5 ans**

INVENTAIRE TERRAIN

Délégation de l'inventaire terrain par un **Bureau d'Études** | Temps estimé : **environ 5 ans**

Un groupe de travail sera mobilisé de sorte à définir le périmètre et les objectifs de cet inventaire *Zones Humides* sous sa forme déléguée.



Réponses aux questionnements sur ce changement d'ambition pour l'inventaire Zones Humides

L'utilisation d'un drone pour la prospection terrain ne permettrait pas d'accélérer le travail de prospection d'une manière suffisante pour éviter toute délégation. De plus, les critères de délimitation des *Zones Humides* impose l'utilisation de critères pédologiques dans plusieurs situations – ce qui ne peut être réalisé lors d'une utilisation du drone (dont l'intérêt serait d'accéder plus facilement aux zones difficilement pénétrables à pied).

Les stratégies d'inventaire diffèrent selon les Syndicats GEMAPIENS – et leur stade d'avancement est également très hétéroclites. Certains démarrent tout juste l'inventaire *Zones Humides*, d'autres ont organisé une délégation de la prélocalisation et de l'inventaire terrain dans sa globalité alors que d'autres échelonnent sur des décennies la prospection à l'aide de stagiaires. Cette dernière solution ne nous paraît pas pertinente à l'échelle du Syndicat : les données accumulées en année 1 ne seront plus pertinentes à l'année 78 d'inventaire – les milieux évoluant, les occupations du sol et les enjeux aussi.

Florian Castaignède—Paindavoine informe que l'année 2025 devrait être une année de transition pour permettre l'organisation de cette délégation d'inventaire terrain tout en réalisant une campagne terrain.

Inventaire Zones Humides de 2025

Florian informe que l'inventaire 2025 se concentrera sur la Communauté de Comme de la Haute-Saintonge. Il se focalisera sur les zonages **AU** (et possiblement **U** non-bâties) de l'ensemble des communes de la CC dans les limites de notre territoire de compétence.

L'inventaire 2025 s'effectuera en compagnie de **Clément Lasserre**, ancien stagiaire de Raphaël, qui fait son retour dans la structure cette année. Sa candidature a été retenue parmi 38 demandes étudiées.

Financement des missions ZH à 80 % Par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT		
N° Compte	Intitulé	Prévision 2025	Recettes prévisionnelles	Montant éligible 2025	Prévision 2025
Charge salariales	CHARGES PATRONALES				
	Chargé de mission ZH (1 ETP) F. CASTAGNEDE	11 220.00 €			
	CHARGES PERSONNEL				
	Chargé de mission ZH (1 ETP) F. CASTAGNEDE	27 160.00 €	AGENCE DE L'EAU MISSIONS ZH (80% du montant éligible hors inv.)	60 400.00 €	48 320.00 €
6113	STAGIAIRE	2 000.00 €			
	Frais indirects	20 020.00 €	TOTAL SUBVENTIONS		48 320.00 €
			PARTICIPATION DU SYNDICAT (FONCTIONNEMENT)		12 080.00 €
TOTAL DEPENSES		60 400.00 €	TOTAL RECETTES		60 400.00 €

Monsieur le Président soumet la délibération relative au financement des missions Zones Humides 2025

Celle-ci est votée à l'unanimité

Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary

📍 Mairie, 33133 GALGON 📞 05 57 25 36 28 ✉️ syndicat@saye-galostre-lary.fr 🌐 saye-galostre-lary.fr



5 DELIBERATION N°5 – RELATIVE AU FINANCEMENT DES MISSIONS NATURA 2000 2025

Hanneke Guirat-Gillis rappelle que l'animation Natura 2000 est effectuée par le Syndicat sur les sites Natura 2000 « Vallées du Lary et du Palais » et « Vallées de la Saye et du Meudon ».

Les objectifs sont les suivants :

- ✓ La mise en œuvre des actions d'animation (sensibilisation, information et communication) ;
- ✓ L'accompagnement technique :
 - Mise en œuvre et suivi du processus de contractualisation
 - Evaluation d'incidences Natura 2000
 - Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques ;
- ✓ Le suivi du site et du DOCOB (biologique, socio-économique, actualisation DOCOB et FSD, état de conservation)
- ✓ L'assistance administrative (COPIL, Réunions, bilans, programmation)

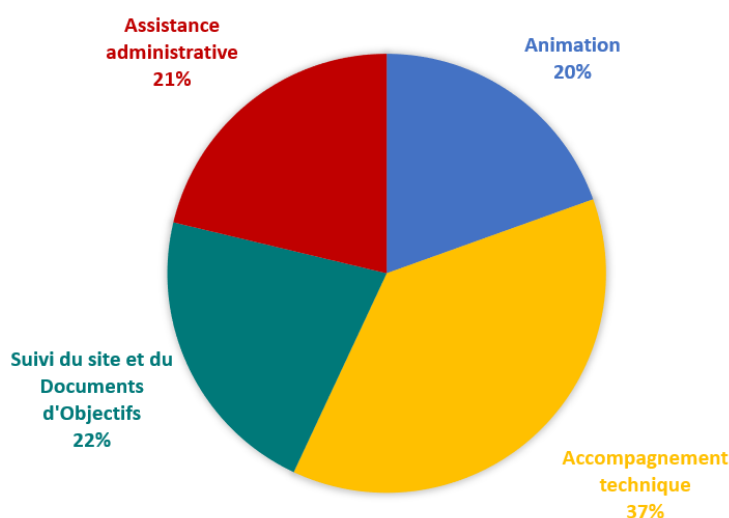
Elle présente le prévisionnel de son temps passé pour le site du Lary/Palais :

« Vallées du Lary et du Palais »

Mission d'Animation		Nombre d'heures prévisionnelles / année 2025
1-Animation		157
1.1	Actions d'information, de sensibilisation et de communication	14
1.2	Conception, édition et diffusion de supports de communication	42
1.3	Création d'un site internet OFB	0
1.3	Actualisation du site internet OFB	14
1.4	Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	63
1.5	Veille et échanges avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	24
2-Accompagnement technique		301
2.1.1	Accompagnement technique à la contractualisation des MAEC	25
2.1.2	Accompagnement technique à la contractualisation non agricoles (contrats forestiers et ni-ni)	98
2.1.3	Accompagnement technique à l'adhésion de chartes N2000	42
2.2	Accompagnement pour la prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques	53
2.3	Accompagnement technique sur les projets	42
2.4	Accompagnement dans la mise place d'actions non contractuelles	28
2.5	Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	14
3- Suivi du site et du DOCOB		175
3.1	Suivi biologique du site	161
3.2	Suivi socio-économique	0
3.3	Actualisation du DOCOB et du FSD	14
3.4	Evaluation de l'état de conservation des sites	0
4- Assistance administrative		171
4.1	Organisation des CoPils et rédaction des comptes rendus	42
	Organisation réunion technique et rédaction des comptes rendus	14
4.2	Elaboration du bilan d'animation annuel	35
	Elaboration du bilan d'animation triennal	10
4.3	Assistance administrative (Etablir la programmation financière de la gestion du site pour l'année à venir, demandes d'aide, de paiements,...)	70
TOTAL HEURES PAR AN		804



Les volets « animation », « suivi du site et du DOCOB » et « assistance administrative » sont équilibrés (environ 20% du temps passé) tandis que le volet « accompagnement technique » est plus chronophage (37% du temps passé).



Demande de financement relative à l'animation du site N2000 Vallées du Lary et du Palais

Pour le site N2000 des vallées du Lary et du Palais, 2 demandes de financement seront réalisées en 2025 (une demande pour la période s'étalant de janvier à mai 2025, fin de la 1ère tranche d'animation de 3 ans et une seconde demande pour la période de juin à décembre 2025). Les tableaux suivants présentent les montants cumulés des demandes de financement.

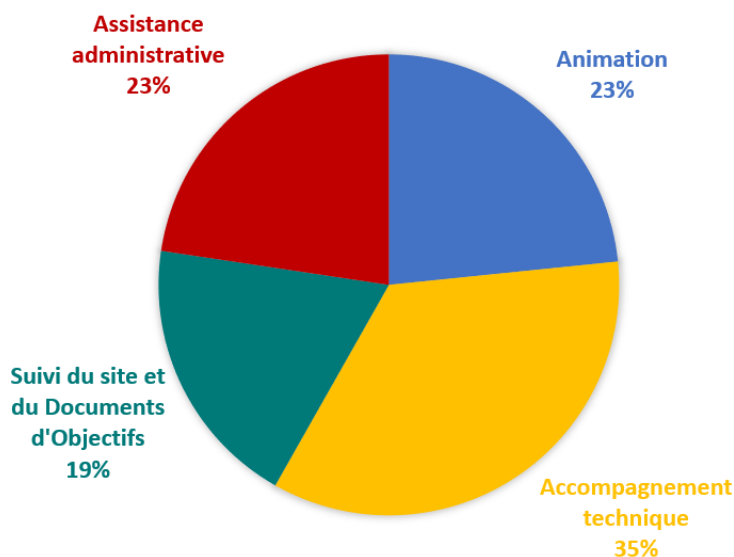
Dépenses	Montant HT en Euros
Prestations de services (Formation, communication)	1 156.03 €
Dépenses de rémunération	19 452.74 €
Frais de déplacements (Barème de 5,5% des dépenses de personnel)	1 069.90 €
Coûts indirects (Barème de 15% des dépenses de personnel)	2 917.91 €
Total du projet	24 596.57 €

Nom du financeur	Montant de l'aide nationale en Euros
FEADER (80 %)	12 396.67 €
SMGBV Saye Galostre et Lary (20%)	4 919.31 €
Total général	24 596.57 €

Concernant le site Natura 2000 Vallées de la Saye et du Meudon, la répartition est sensiblement la même avec un volet animation plus important du fait de la mise en place d'un programme autour de l'art et de la nature (Natura'rt).

« Vallées de la Saye et du Meudon »

Mission d'Animation		Nombre d'heures prévisionnelles / janv-mai 2025
1-Animation		188
1.1	Actions d'information, de sensibilisation et de communication	21
1.2	Conception, édition et diffusion de supports de communication	32
1.3	Création d'un site internet OFB	0
1.3	Actualisation du site internet OFB	14
1.4	Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	105
1.5	Veille et échanges avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	16
2-Accompagnement technique		280
2.1.1	Accompagnement technique à la contractualisation des MAEC	14
2.1.2	Accompagnement technique à la contractualisation non agricoles (contrats forestiers et ni-ni)	84
2.1.3	Accompagnement technique à l'adhésion de chartes N2000	42
2.2	Accompagnement pour la prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques	42
2.3	Accompagnement technique sur les projets	56
2.4	Accompagnement dans la mise place d'actions non contractuelles	28
2.5	Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	14
3- Suivi du site et du DOCOB		154
3.1	Suivi biologique du site	126
3.2	Suivi socio-économique	0
3.3	Actualisation du DOCOB et du FSD	28
3.4	Evaluation de l'état de conservation des sites	0
4- Assistance administrative		182
4.1	Organisation des CoPils et rédaction des comptes rendus	42
	Organisation réunion technique et rédaction des comptes rendus	21
4.2	Elaboration du bilan d'animation annuel	0
	Elaboration du bilan d'animation triennal	77
4.3	Assistance administrative (Etablir la programmation financière de la gestion du site pour l'année à venir, demandes d'aide, de paiements,...)	42
TOTAL HEURES PAR AN		804





Demande de financement relative à l'animation du site N2000 Vallées de la Saye et du Meudon

Pour la Saye, la demande sera faite pour l'année complète 2025.

Dépenses	Montant HT en Euros
Prestations de services (Formation, communication)	2 818,85 €
Dépenses de rémunération	19 452,73 €
Frais de déplacements (Barème de 5,5% des dépenses de personnel)	2 917,91 €
Coûts indirects (Barème de 15% des dépenses de personnel)	1 069,90 €
Total du projet	26 259,40 €

Nom du financeur	Montant de l'aide nationale en Euros
FEADER (80 %)	21 007,52 €
SMGBV Saye Galostre et Lary (20%)	5 251,88 €
Total général	26 259,40 €

A noter qu'une demande de financement commune aux 2 sites Natura 2000 est prévue pour les 2 sites sur 3 ans (début 2026 à fin 2028).

Hanneke Guirat-Gillis présente ensuite le Projet autour de l'art et de la nature : NATURA'RT qui aura lieu le dimanche 21 septembre 2025 à l'Auditorium de Lapouyade.

Au programme

- Exposition dessins et peintures sur les paysages, la Faune et la Flore du site N2000 (travail avec l'association Partage en Couleurs), exposition **itinérante** sur les communes du site N2000
- Concours photographique : « Un regard sur la vallée de la Saye : paysages, faune et flore »
- Sortie Nature sur le thème de la ripisylve
- Conférence proposée par « ADN Conférence »
- Vernissage de l'exposition et remise des prix du concours photographique

Monsieur le Président soumet la délibération relative aux financements des missions Natura 2000 2025

Celle-ci est votée à l'unanimité

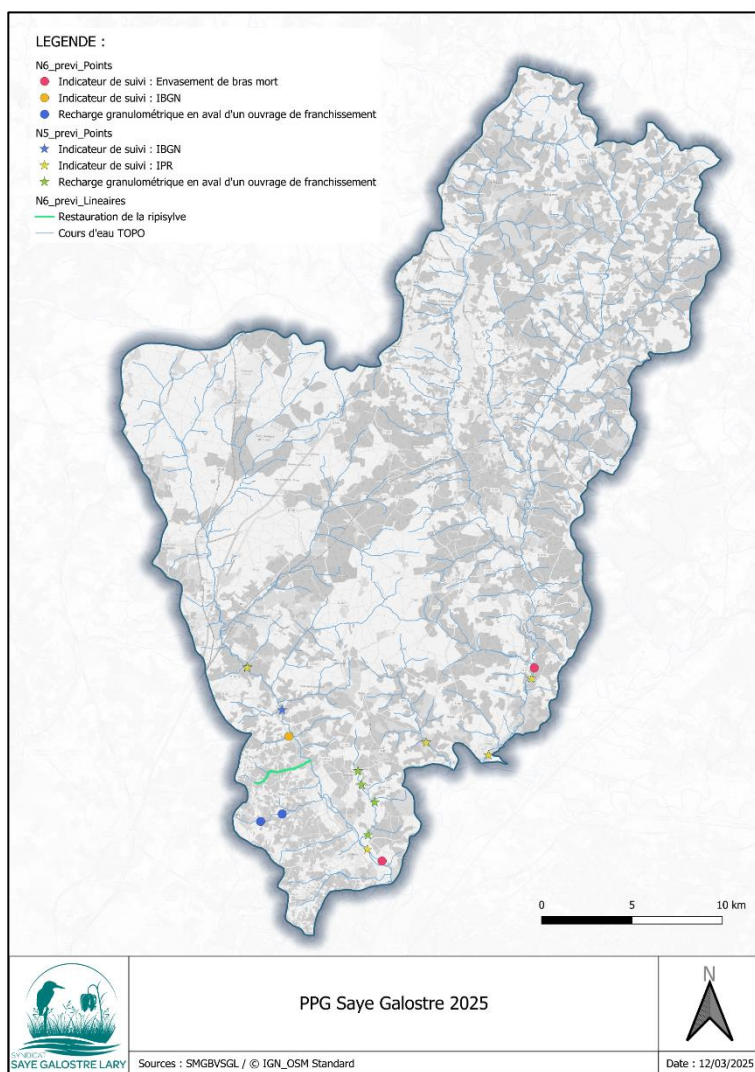
6 DELIBERATION N°6 - RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX RIPISYLVE DE LA SIXIEME TRANCHE DU PPG SAYE

Baptiste LONDEIX rappelle que le Conseil Départemental de la Gironde a orienté ses financements sur des actions spécifiques.

Par conséquent le SMGBV a prévu des actions finançables telles que : entretien ripisylve, cours d'eau, enlèvement d'embâcles, suivis biologiques

Demande de délibérer sur :

- ✓ Mise en œuvre des travaux de gestion de la végétation programmés dans le cadre de la sixième tranche du PPG (Ruisseau du Pas Bonneau 2600 ml situé à Périssac)
- ✓ Travaux prévus à partir de l'automne 2025



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Restauration de ripisylve dans le cadre de la 6^{ème} tranche PPG Saye Galostre Lary

Prestation	Coût prévisionnel (HT)	Organisme		Montant de l'aide attendue
6 ^{ème} TRANCHE	20 000,00 €	 	AEAG (50%)	10 000,00 €
			CD 33 (20%)	4 000,00 €
			SMGBV Saye Galostre Lary (30%)	6 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL		20 000,00 €

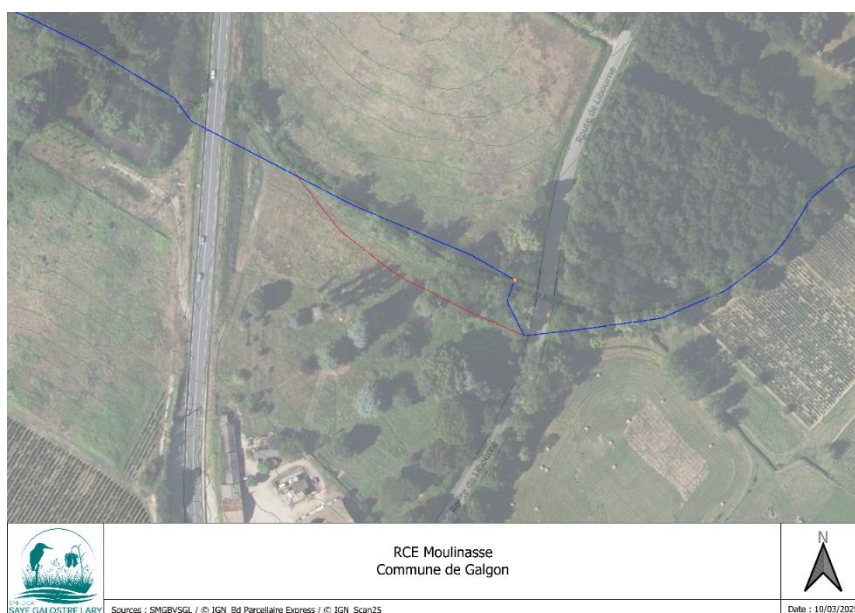
Monsieur le Président soumet la délibération relative à la mise en œuvre des travaux ripisylve de la sixième tranche du PPG Saye

Celle-ci est votée à l'unanimité

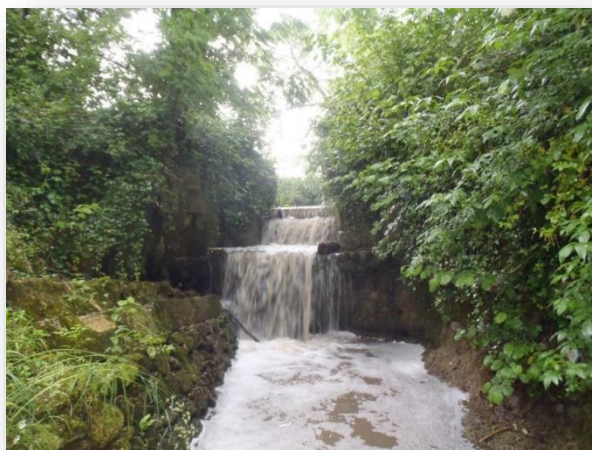
7 DELIBERATION N°7 - RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE RCE SUR LA MOULINASSE (PPG SAYE)

Baptiste Londeix présente une étude préalable en prévision d'une remise en fond de talweg pour restaurer la continuité écologique sur le ruisseau de la Moulinasse → étude hydraulique et dossier loi sur l'eau

L'objectif est de refaire passer le ruisseau en fond de vallée.



Aujourd'hui le cours va tout droit et arrive en fond de vallée avec une chute de 2 mètres qui constitue un obstacle pour les espèces migratrices (ex : lamproie, anguille...)





L'étude sera réalisée en 2025 pour faire les travaux en 2026.

Le financement comprend :

- L'étude,
- Le dossier réglementaire
- Le dossier loi sur l'eau
- Le marché de maîtrise d'œuvre

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Etude RCE Moulinasse

Prestation	Coût prévisionnel (HT)	Organisme		Montant de l'aide attendue
4 ^{ème} tranche PPG	30 000,00 €		AEAG (50%)	15 000,00 €
			CD 33 (30%)	9 000,00 €
			SMGBV Saye Galostre Lary (20%)	6 000,00 €
TOTAL	360 000,00 €	TOTAL		30 000,00 €

*modification : 30 000 € et non 360 000 €

Question : Dans le cadre du développement des énergies renouvelables il ne serait pas possible de mettre une turbine ?

Non car elle ne fonctionnerait pas toute l'année à cause du manque de débit qui peut arriver.

Monsieur le Président soumet la délibération relative à la mise en œuvre de l'étude RCE sur la Moulinasse (PPG Saye)

Celle-ci est votée à l'unanimité

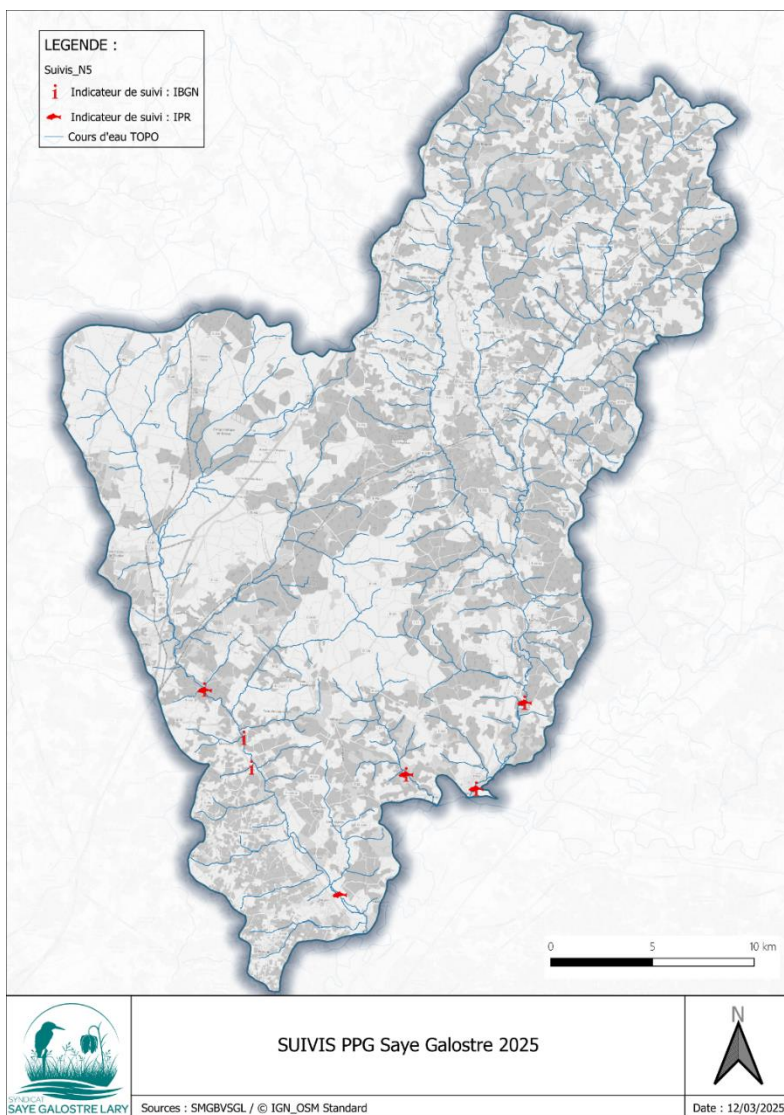
8 DELIBERATION N°8 - RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES SUIVIS SCIENTIFIQUES DU PPG SAYE

Baptiste Londeix poursuit en présentant les suivis scientifiques prévus dans le cadre du PPG Saye Galostre Lary.

- ✓ Mise en œuvre de suivis biologiques :
 - ✓ IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) concerne les macro-invertébrés
 - ✓ IPR (Indice Poisson Rivière avec de la pêche électrique) concerne les poissons

Les résultats donneront une idée de la qualité du cours d'eau

- ✓ Permet un suivi global de l'efficacité du PPG





PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Suivis scientifiques dans le cadre des 5^{ème} et 6^{ème} tranche PPG Saye Galostre Lary

Prestation	Coût prévisionnel (HT)	Organisme		Montant de l'aide attendue
5 ^{ème} et 6 ^{ème} TRANCHE	20 000,00 €		AEAG (50%)	10 000,00 €
			CD 33 (20%)	4 000,00 €
			SMGBV Saye Galostre Lary (30%)	6 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL		20 000,00 €

Monsieur le Président soumet la délibération relative à la mise en œuvre des suivis scientifiques du PPG Saye.

Celle-ci est votée à l'unanimité



Camille Dewaele rappelle que 2025 représente l'année 1 de mise en œuvre du PPG Lary (une fois la DIG obtenue)

2025 : préparation de l'étude

2026 : mise en place des travaux

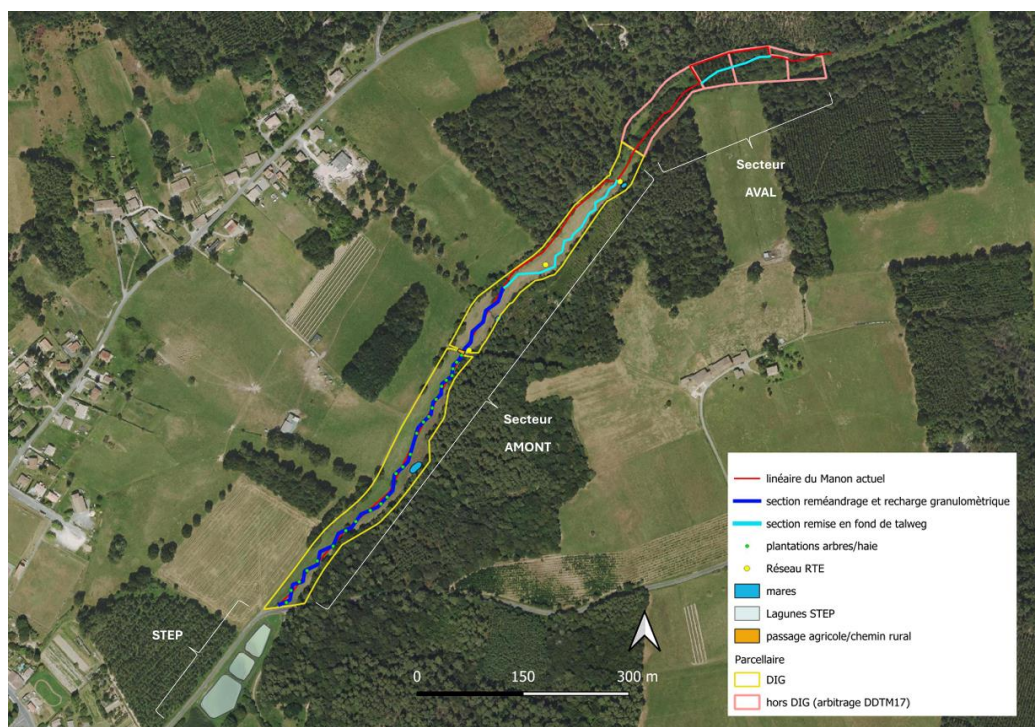
3 projets ont été ciblés sur demande du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

- 1- Reméandrage sur le Jaunat
- 2- Effacement d'étang sur la Cluzenne
- 3- Remise en fond de Talweg sur le Manon

9 DELIBERATION N°9 - RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE REMEANDRAGE SUR LE JAUNAT (PPG LARY)

Camille Dewaele présente le reméandrage prévu sur la commune de Cercoux avec

- un enjeu de qualité des eaux
- un enjeu hydromorphologique





Camille Dewaele présente le plan de financement :



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Restauration hydromorphologique du cours d'eau du Jaunat, CERCOUX (17)

Prestation	Coût prévisionnel (HT)	Organisme	Montant de l'aide maximum
Etude Restauration hydromorphologique Reméandrage et remise en fond de talweg Cours d'eau du Jaunat Commune de Cercoux	30 000 €	 AEAG (50%)	15 000 €
		 Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	6 000 €
		 CD 17 (10%)	3 000 €
		 SMGBV Saye Galostre Lary (20%)	6 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Monsieur le Président soumet la délibération relative à la mise en œuvre de l'étude Reméandrage sur le Jaunat (PPG Lary)

Celle-ci est votée à l'unanimité

10 DELIBERATION N°10 - RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE EFFACEMENT D'ETANG SUR LA CLUZENNE (PPG LARY)

Camille Dewaele poursuit sur le projet d'effacement d'un étang sur la Cluzenne (affluent du Palais).

Option 1 de réflexion : effacement total

Objectif : restaurer le fonctionnement naturel du cours d'eau et restaurer la zone humide tout en maintenant un habitat pour la cistude.



Option 2 de réflexion : réduction du plan d'eau et bras de contournement

Objectif : Maintien de l'étang et créer un bras de contournement pour restaurer le libre écoulement du cours d'eau





L'enjeu Cistude étant très présent sur le site, cette option permettrait de maintenir une partie de l'étang en place.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Effacement du plan d'eau – cours d'eau de La Cluzenne, LE FOUILLOUX/LA GENETOUBE (17)

Prestation	Coût prévisionnel (HT)	Organisme		Montant de l'aide maximum
Etude Effacement plan d'eau Cours d'eau de la Cluzenne Commune de Le Fouilloux/La Genetouze	30 000 €		AEAG (50%)	15 000 €
			Région Nouvelle Aquitaine (20%)	6000 €
			CD 17 (10%)	3000 €
			SMGBV Saye Galostre Lary (20%)	6 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL		30 000 €

Monsieur le Président soumet la délibération relative à la mise en œuvre de l'étude effacement d'étang sur la Cluzenne (PPG Lary)

Celle-ci est votée à l'unanimité



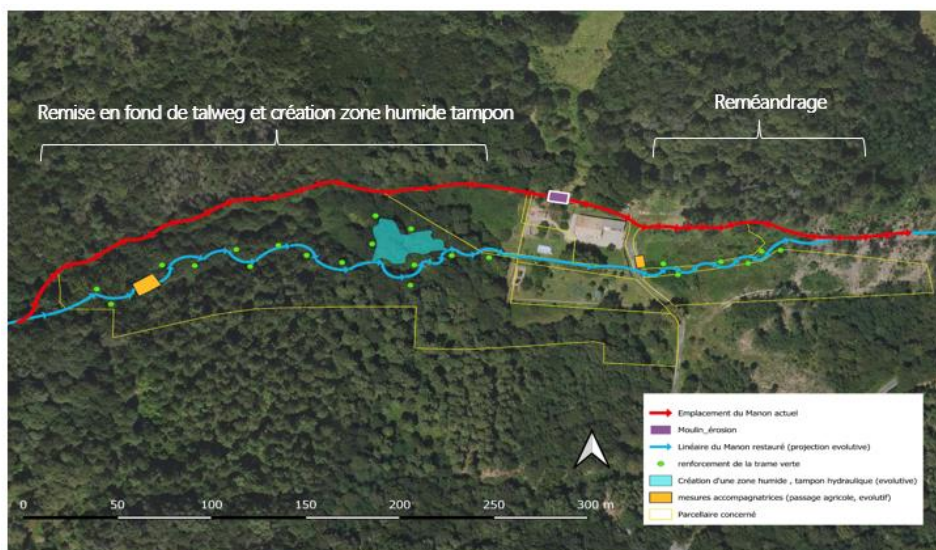
11 DELIBERATION N°11 - RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE REMISE EN FOND DE TALWEG-MANON

Camille Dewaele évoque la précédente délibération relative à ce projet prise en décembre 2024. La participation des financeurs a été revue depuis.

Par conséquent, elle présente le plan de financement définitif de cette étude.

L'objectif est de résoudre la problématique d'inondation et de contournement du moulin en ruine.

C'est un projet prioritaire pour le département de la Charente-Maritime



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Restauration hydromorphologique du cours d'eau du Manon, CLERAC (17)

Prestation	Coût prévisionnel (HT)	Organisme	Montant de l'aide maximum
Etude hydromorphologique Remise en fond de talweg Cours d'eau du Manon Commune de Clérac	30 000 €	  AEAG (50%)	15 000 €
		 Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	6000 €
		 CD 17 (10%)	3000 €
		 SMGBV Saye Galostre Lary (20%)	6 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €



Camille Dewaele annonce que la commune s'est engagée à remplacer le busage sous-dimensionné.

Monsieur le Président soumet la délibération relative à la mise en œuvre de l'étude remise en fond de Talweg-Manon

Celle-ci est votée à l'unanimité

Information :

Camille Dewaele informe que le PPG Lary va être soumis à une enquête publique qui aura lieu du 05 mai 2025 au 05 juin 2025.

5 communes seront sollicitées (2 en Charente, 2 en Charente-Maritime, 1 en Gironde) pour accueillir les permanences du commissaire enquêteur.

12 DELIBERATION N°12 - BUDGET PREVISIONNEL 2025

Baptiste Londeix détaille le budget prévisionnel 2025 ci-dessous

Fonctionnement dépenses

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	635 083,00	912 808,99	
50622	Fournitures non stockées - Carburants	5 000,00	4 000,00	
50623	Fournitures non stockées - Alimentation		100,00	
50631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	200,00	200,00	
50632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	25 000,00	11 000,00	
50633	Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	5 000,00	10 000,00	
50636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	2 500,00	1 000,00	
5064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	2 500,00	1 500,00	
611	Contrats de prestations de services	36 000,00	81 749,28	
6132	Locations immobilières	7 700,00	7 200,00	
61521	Entretien et réparations sur terrains	478 883,00	678 759,71	
615232	Entretien et réparations sur réseaux	40 000,00	60 000,00	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	2 000,00	2 000,00	
6156	Maintenance	4 000,00	3 700,00	
6161	Primes d'assurances multirisques	5 000,00	6 000,00	
6168	Autres primes d'assurance	200,00	1 000,00	
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	5 000,00	
62268	Autres honoraires, conseils...	1 000,00	6 000,00	
6231	Annonces et Insertions	2 000,00	14 500,00	
6234	Réceptions	1 000,00	2 000,00	
6236	Catalogues et Imprimés	3 000,00	3 700,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	1 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	500,00	800,00	
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	4 500,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	5 500,00	6 500,00	
62878	Remboursements de frais à des tiers	600,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs		600,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	223 200,00	238 200,00	
6218	Autre personnel extérieur		2 000,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	250,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	2 000,00	3 000,00	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	500,00	500,00	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	70 000,00	70 000,00	
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	2 000,00	1 500,00	
64113	Personnel titulaire - NBI	2 000,00	1 000,00	
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	25 000,00	25 000,00	
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	70 000,00	70 000,00	
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	600,00	1 500,00	
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	1 000,00	1 500,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 000,00	30 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	19 000,00	21 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	3 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00	5 500,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 200,00	250,00	
6474	Versement aux autres oeuvres sociales		700,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	450,00	500,00	
6478	Autres charges sociales diverses	1 200,00	1 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	34 020,00	32 010,00	
65311	Indemnités de fonction (élus)	30 000,00	30 000,00	
65313	Cotisations de retraite (élus)	4 000,00	2 000,00	
65888	Autres charges diverses de gestion courante	20,00	10,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		892 303,00	1 183 018,99	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges spécifiques (c)		12,16	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		12,16	

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)		100,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		100,00	
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		892 303,00	1 183 131,15	
023	Virement à la section d'investissement	98 270,69	108 284,22	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00	15 000,00	
6611	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	11 000,00	15 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		109 270,69	121 284,22	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		109 270,69	121 284,22	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 001 573,69	1 304 425,37	

		+
RESTES A REALISER 2024		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		-
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 304 425,37

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Question : En ce qui concerne les frais d'enquête publique, est-ce que les dossiers imprimés pour les enquêtes publiques sont utiles, lus... par les habitants ?

En ce qui concerne le PLUI de la Cali, il y a eu 10 dossiers d'imprimés pour 45 communes. Sur les 35 communes restantes, les personnes vont voir directement sur le site internet de la CALI et s'il elles souhaitent avoir plus d'informations, elles vont se renseigner sur la commune disposant d'une permanence.

Fonctionnement recettes

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		46,84	
6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance		46,84	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
74	Dotations et participations	544 493,45	732 624,30	
744	FCTVA		628,85	
74718	Participations Etat - Autres	27 202,12	0,00	
7473	Participations départements	56 622,30	30 985,14	
74741	Participations communes membres du GFP	154 000,00	275 750,00	
74772	Participations FEDER		104 405,71	
74773	Participations FEADER	45 336,87	0,00	
74788	Participations autres organismes	261 332,16	320 854,60	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		544 493,45	732 671,14	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits spécifiques (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		544 493,45	732 671,14	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		544 493,45	732 671,14	

		+
RESTES A REALISER 2024	0,00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	571 754,23	
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 304 425,37	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Investissement dépenses

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	110 391,20	120 000,00	
2031	Frais d'études	110 391,20	120 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	61 760,00	67 700,00	
21538	Autres réseaux	42 260,00	43 200,00	
21828	Autres matériels de transport		20 000,00	
21838	Autre matériel informatique	4 500,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	4 500,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	25 000,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	25 000,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement		197 151,20	187 700,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues		0,00	
Total des dépenses financières			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		197 151,20	187 700,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		197 151,20	187 700,00	

		+
RESTES A REALISER 2024	55 953,80	
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	243 653,80	

Investissement recettes

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	406 043,71	69 600,00	
1322	Subv. non transf. Régions	11 997,03	0,00	
1323	Subv. non transf. Départements	119 507,05	7 000,00	
13231	Subv. non transf. Départements 33		0,00	
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	274 539,63	62 600,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
Total des recettes d'équipement		406 043,71	69 600,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 055,00	5 165,65	
10222	FCTVA	53 055,00	5 165,65	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
Total des recettes financières		53 055,00	5 165,65	
TOTAL RECETTES REELLES		459 098,71	74 765,65	
021	Virement de la section de fonctionnement	98 270,69	106 294,22	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00	15 000,00	
281828	Amort. autres matériels de transport	2 600,00	0,00	
281838	Amort. autre matériel informatique	5 000,00	0,00	
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	400,00	0,00	
28188	Amort. autres	3 000,00	15 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		109 270,69	121 294,22	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		109 270,69	121 294,22	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		568 369,40	196 059,87	

		+
RESTES A REALISER 2024	24 668,10	
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	22 925,83	
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	243 653,80	

Monsieur le Président soumet la délibération relative au Budget Prévisionnel 2025

Celle-ci est votée à l'unanimité



13 POINTS DIVERS

Baptiste Londeix termine en présentant différentes évolutions du règlement intérieur qui a été voté en comité syndical le 12/12/2023.

Deux articles à modifier nécessite un nouveau passage en CST le 27 mars 2025

PREMIERE PARTIE - DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DU TRAVAIL

➤ Article 1 – Les temps de présence dans la collectivité

✓ Article 3. Journée de Solidarité

« Fractionnement en heures « supplémentaires » non récupérées et non indemnisées »

A rajouter :

- Travail un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai (travail le lundi de Pentecôte par exemple)

DEUXIEME PARTIE – HYGIENE ET SECURITE

➤ Article 33 – Respect des consignes de sécurité

« Chaque agent doit respecter et faire respecter, en fonction de ses responsabilités hiérarchiques, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de travail, pour l'application des prescriptions prévues par la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité »

A rajouter :

Travail isolé

Dans le cadre de leurs activités, les agents du SMGBV SGL peuvent être confrontés à des situations de travail isolé.

Ce travail isolé n'est pas un risque en soi mais peut être un facteur aggravant en cas d'accident. Il est donc primordial d'identifier les conséquences graves et d'y apporter une réponse préventive. Ainsi, de manière générale, il est demandé aux agents d'éviter les situations de travail isolé. Toutefois, lorsque ses fonctions amènent un agent en situation de travail isolé, celui-ci devra contacter ou se faire contacter régulièrement (à la prise de poste, périodiquement, à la fin de la journée ou de la séquence) par un autre agent, un élu du syndicat ou tout autre personne susceptible de pouvoir mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour venir en aide à l'agent le cas échéant..



Comités syndicaux

Rappel des dates des prochains comités syndicaux 2025

- Lundi 16 juin
- Lundi 29 septembre
- Lundi 08 décembre

Fin de séance 20h00

Signature du Secrétaire de séance

Signature du Président

